

RAPPORT SUR LA MISE EN PLACE ET L'AVANCEMENT DES PROGRAMMES DE SSN

PREPARE PAR LE SECRETARIAT DE LA CTOI

Ce document résume les informations dont dispose le Secrétariat, relatives à la Résolution 06/03 de la CTOI *Sur la mise en place d'un Programme de système de surveillance des navires*.

10. *Chaque CPC fournira au Secrétariat de la CTOI, au plus tard le 30 juin de chaque année, un rapport d'activité sur son programme de SSN selon les critères établis par cette résolution.*

Le tableau 1 présente l'état des déclarations concernant la Résolution 06/03.

Le Secrétariat a reçu des informations de 4 CPCs (Japon, République de Corée, Royaume Uni-Territoires de l'océan Indien et Seychelles). Au vu du faible niveau de déclaration, le Secrétariat a également utilisé des informations provenant d'autres sources pour compiler les informations du tableau 1.

Annexe 1, alinéa F. Lorsque l'État de pavillon ne reçoit pas de transmission de données telles que décrites aux alinéas 5 de cette résolution et E de cette annexe pendant plus de 12 h, ou a des raisons de douter de l'exactitude desdites transmissions, il devra en notifier dès que possible le capitaine, l'armateur ou le représentant dudit navire. Si cette situation survient plus de deux fois en un an et pour un même navire, l'État de pavillon dudit navire devra enquêter sur le problème, y compris par le biais d'une inspection du dispositif de suivi satellite par une personne autorisée, afin d'établir si le dispositif a été trafiqué. Les résultats devront être transmis au Secrétariat de la CTOI dans les 30 jours suivant la fin de cette enquête.

Le Japon a signalé un cas de pannes multiples qui exigera une enquête.

Le Secrétariat a également reçu des informations de la Malaisie, dans le cadre de l'application de la résolution 09/03, concernant le fait qu'un de ses navires de pêche avait connu une défaillance technique qui avait conduit à une panne du dispositif embarqué de suivi du navire.

Le secrétariat n'a reçu aucune information sur d'éventuelles enquêtes conduites par des CPC suite à des problèmes techniques concernant les SSN à bord de leurs navires de pêche.

Rapport de la Treizième session de la Commission des thons de l'océan Indien, alinéa 26. Afin d'essayer d'améliorer cette situation, la Commission demande au Secrétariat d'élaborer, en consultation avec les membres, un modèle de rapport qui devra être utilisé dans le futur.

Une proposition de modèle de rapport SSN fut diffusée par le Secrétariat le 21 septembre 2009 (circulaire de la CTOI 2009/26). À ce jour, trois CPCs (Japon, République de Corée et Seychelles) ont complété et transmis un rapport SSN basé sur ce modèle au Secrétariat.

Tableau 1 : État de la mise en place des SSN par les CPC de la CTOI (Résolution 06/03). Données au 20 février 2010.

Déclaré par	Nbre de navires dans le registre des navires autorisés	SSN opérationnel			Remarques
		Oui	Non	Couverture (%)	
Australe	124	✓		100	Information du questionnaire CTOI
Belize	8	✓		100	Information du rapport national présenté lors de la 13 ^e session
Chine	76	✓		100	Information du questionnaire CTOI
Comores	0	n/a			N'a pas de flotte
Érythrée	0	n/a			N'a pas de flotte
Union européenne	480	✓		100	Information du rapport d'application et du questionnaire SSN de la CTOI
France (TOM)	4	✓		100	Information du questionnaire CTOI
Guinée	3		✓		Information du questionnaire SSN de la FAO
Inde	61	✓			Information du questionnaire SSN de la FAO
Indonésie	1018	✓			Information du questionnaire SSN de la FAO
Iran	764		✓		Déclaré lors de la 12 ^e session de la CTOI
Japon	83	✓		100	Rapport SSN soumis le 20 octobre 2009
Kenya	2		✓		Information du questionnaire SSN de la FAO
Corée, répub. de	174	✓		100	Rapport SSN soumis le 3 février 2010
Madagascar	2	✓			Information du questionnaire SSN de la FAO
Malaisie	53	✓		100	Information du questionnaire CTOI
Maurice	3	✓		100	Information du questionnaire SSN de la FAO
Oman	37	✓		100	Information du questionnaire CTOI
Pakistan	0	n/a			N'a pas de flotte dans la zone CTOI
Philippines	73		✓		Déclaré lors de la 12 ^e session de la CTOI
Seychelles	42	✓		100	Rapport SSN soumis le 15 février 2010
Sierra Leone	0	n/a			N'a pas de flotte dans la zone CTOI
Sri Lanka	0	n/a			N'a pas de flotte dans la zone CTOI
Soudan	0	n/a			N'a pas de flotte dans la zone CTOI
Tanzanie	0	n/a			N'a pas de flotte dans la zone CTOI
Thaïlande	14				Aucune donnée déclarée ou disponible d'autres sources
RU (territoires OI)	0	n/a			N'a pas de flotte dans la zone CTOI
Vanuatu	48				Aucune donnée déclarée ou disponible d'autres sources
Sénégal	3	✓			Information du questionnaire SSN de la FAO
Afrique du sud	11	✓			Information du questionnaire SSN de la FAO
Uruguay	0	n/a			N'a pas de flotte dans la zone CTOI